Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260630-CM040852026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DÉLIBÉRATION
N° CM 04/085/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 juin 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, M. Aurélien TEDESCO, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Gilles ROUILLON, Mme Marie-Anne JANNIN qui donne procuration à Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry PALLIER qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Caroline DOUX qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marine FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE

- **Constitution d'un groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures de bureau, fournitures scolaires et de loisirs créatifs**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs au groupement de commandes,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures de bureau, fournitures scolaires et de loisirs créatifs,

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération propose de renouveler le groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat fournitures scolaires et de loisirs créatifs, initié en 2021, puis reconduit en 2023,

Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
091-219104619-20260630-CM040852026

Considérant la proposition de Cœur d'Essonne Agglomération de coordonner, à titre gracieux, un groupement de commandes afin de répondre aux besoins communs en matière de fournitures de bureau, fournitures scolaires et loisirs créatifs,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et de potentielles économies financières, pour le lot « fournitures scolaires et de loisirs créatifs »,

Entendu l'exposé de Madame Marine FOUQUET, Première Adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes, proposé par Cœur d'Essonne Agglomération, pour l'achat de fournitures scolaires et loisirs créatifs,

- **Approuve** les termes de la convention de groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer, attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier,

- **Décide** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché pour l'achat de fournitures scolaires et loisirs créatifs seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 2 juillet 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

Pour le Maire, par délégation,
Marine FOUQUET
Première Adjointe au Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)